



Hermenches, le 20 juin 2021

**CONSEIL GÉNÉRAL
1513 HERMENCHES**

**Préavis du bureau du Conseil Général d'Hermenches n° 4 / 2021
Rétribution du bureau, des scrutateurs ainsi que des membres des commissions et des
délégués du Conseil Général. Montant des jetons de présence**

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les rétributions actuelles du bureau et membres du Conseil Général ont été adaptées pour la dernière fois en juillet 2011. D'autre-part, après comparaison, nous constatons que nos rétributions sont inférieures à celles des communes voisines à Conseil Général.

Nous proposons les adaptations ci-après :

1. Forfaits par séance du Conseil Général, Président et Secrétaire

	Actuel	Nouveau dès 01.07.2021
Président du Conseil	CHF 100.-	CHF 120.-
Secrétaire du Conseil	CHF 150.-	CHF 180.-

Les forfaits par séance comprennent :

- Président = préparation (y compris rdv avec la Municipalité) et déroulement
- Secrétaire = convocations, déroulement, prise et rédaction du procès-verbal

2. Heures effectives du bureau et des scrutateurs

	Actuel (01.07.2016)	Nouveau dès 01.07.2021
Heures « administratives »	CHF 32.- / heure	CHF 35.- / heure

Les heures effectives sont notées pour les votations et élections, formations et autres activités particulières du bureau et des scrutateurs. Tarif selon indemnités horaires de la Municipalité.

Les déplacements sont rétribués au tarif kilométrique de la Municipalité, à savoir CHF 0.80.

3. Heures effectives des membres des commissions et des délégués du Conseil Général

	Actuel (01.07.2016)	Nouveau dès 01.07.2021
Heures « administratives »	CHF 32.- / heure	CHF 35.- / heure

Les heures effectives sont notées pour la participation aux séances et pour la rédaction des rapports de commission. Tarif selon indemnités horaires de la Municipalité. Les déplacements sont rétribués au tarif kilométrique de la Municipalité, à savoir CHF 0.80.

4. Jetons de présence aux membres pour les séances du Conseil Général.

Le montant des jetons de présence (indemnité forfaitaire pour participation aux séances) n'a pas été adapté depuis plusieurs décennies.

	Actuel	Nouveau dès 01.07.2021
Jetons de présence	CHF 5.- par séance	CHF 10.- par séance



**CONSEIL GÉNÉRAL
1513 HERMENCHES**

LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

Vu le préavis **amendé** du bureau du Conseil n° 4/2021 **concernant l'adaptations des indemnités des membres du Conseil Général**

Ouï le rapport de la commission de gestion sur cet objet,
Considérant que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

conformément à l'article 12, cf 14 du règlement du Conseil, d'accepter, tel que présenté dans le présent préavis, **la modification des indemnités du bureau, des scrutateurs, des membres des commissions et des délégués du Conseil Général ainsi que l'adaptation du montant des jetons de présence, ceci dès le 1^{er} juillet 2021 et pour la durée de la législature 2021-2026.**

Pour le bureau du Conseil :

Le président :
Jean-Luc Danalet

La secrétaire :
Christiane Jayet